



CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2025
DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE
PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 02 septembre, les membres du conseil municipal de la Commune de SAINT GEORGES-HAUTE-VILLE, se sont réunis à 20h dans la salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 29 AOUT 2025.

Personnes présentes :

Le président : Frédéric MILLET

Présents : Didier CHAMBON, Frédéric MILLET, Christophe VACHERON, Serge LOMBARDIN, Odile PINTURIER, Didier MASSACRIER, Hervé DUQUESNE, Julien DELHEUR, Jean LESQUIR. Isabelle BRUNEL.

Absents excusés : Valérie GUILLAUME-Sylvie DALLERY, Elisabeth LAFANECHERE (pouvoir Didier MASSACRIER), Marie Claire JASSERAND (pouvoir à Isabelle BRUNEL)

Secrétaire de séance : Isabelle BRUNEL

ORDRE DU JOUR

Ordre du jour	
APPROBATION DU PROCES VERBAL	
DELIBERATIONS	
URBANISME	
1-Droit de préemption	
FINANCES	
2-Décision modificative	
3-Plan de financement demande de subvention matériel cantine.	
4-Remboursement trop perçu périscolaire	
5-Facture travaux réfection petite maison	
MARCHE	
5- Signature avenants marché centre bourg	
PARTENAIRE	
6- Convention SAGE	
7- Avenant PLUI	
8-Convention annuelle CPTS	
PERSONNEL	

9-Contrat accroissement temporaire agent polyvalent périscolaire

DECISIONS

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS DIVERSES

Secrétaire de séance : Isabelle BRUNEL

M le Maire indique qu'une délibération concernant un tarif spécial salle des fêtes est nécessaire et annule le point concernant l'avenant au PLUI Il demande l'approbation de ces deux modifications à l'assemblée qui valide cette décision.

Soit 12 votants.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DE CONSEIL

Aucune observation particulière

Approuvé à 12 voix sur 12 exprimées

URBANISME

1-DROIT DE PREEMPTION

Monsieur le Maire indique qu'il n'y a aucun droit de préemption.

FINANCE

2-DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire indique que le prêt de 800 000 euros n'est pas inscrit au budget que la Commune est dans l'obligation d'inscrire un emprunt pour payer le marché centre bourg.

Il faut donc abonder le chapitre 231 afin de payer les factures de l'opération centre bourg pour équilibrer les dépenses et les recettes.

Voici la décision modificative prévue à cet effet.

Il sera inscrit comme suit :

Recette Chapitre 16 : 800 000 euros

Dépense Chapitre 16 : 720 000 euros

Dépense Chapitre 231 : 80 000 euros (somme qui a servi à payer les avenants antérieurement)

Monsieur le Maire propose le vote

Approuvé 12 voix sur 12 exprimées

3-PLAN DE FINANCEMENT DEMANDE DE SUBVENTION MATERIEL CANTINE.

Monsieur le Maire indique qu'il a été alloué un budget de 6000 euros pour la cantine pour un renouvellement de matériel. A la demande de la cantinière il faudrait renouveler :

- Un robot coupe légumes
- Une cellule de refroidissement
- Un congélateur armoire

Trois devis (métro/mag pro/ froid équipement service) ont été demandés, le plus intéressant reste celui de la société METRO, pour un montant hors taxe de 4 682 euros. Une participation de Loire Forez agglomération pourrait être envisagée via une demande de fonds de concours. La demande de subvention est à la hauteur de 50% des dépenses. Nous pourrions envisager d'autres remplacements de matériel d'ici la fin de l'année. Il faudra solliciter Loire Forez agglomération pour envisager une autre demande de subvention avant le 31 décembre.

Monsieur le Maire propose le vote
Approuvé 12 voix sur 12 exprimées

4-REMBOURSEMENT TROP PERÇU PERISCOLAIRE

En fin d'année scolaire, la régisseuse du périscolaire fait le point sur les sommes trop perçues de parents qui ne mettent plus leur(s) enfant(s) en 2025/2026, Monsieur le Maire propose le remboursement d'une somme globale de 18 euros. Cette somme est répartie sur 3 familles.

Monsieur le Maire propose le vote
Approuvé 12 voix sur 12 exprimées

5-FACTURE TRAVAUX REFECTION de la maison LOMBARDIN

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de refaire le crépi de la maison LOMBARDIN pour créer une unité avec le reste du projet centre bourg, le devis s'élève à 4180 euros hors taxe.
Entreprise : Façade Stéphanoise

Monsieur le Maire propose le vote
Approuvé 12 voix sur 12 exprimées

MARCHE

5- SIGNATURE AVENANTS MARCHE CENTRE BOURG

Monsieur le Maire indique que l'ordonnancement, le pilotage et la coordination (OPC) confié à la société VILLAREAL considère que le chantier centre bourg sera prolongé de 7 mois due à la démolition. Ainsi, il y a un surcoût de 15 400 euros Hors taxe. Cette somme doit être intégrée dans le prix du marché global de la maîtrise d'œuvre. Le montant de l'avenant s'élève donc à en HT : 232 363 .26 € Montant TTC : 278 835 .91 €

Monsieur le Maire indique que pour le lot 10 entreprise SATIBAT, le total du montant du marché sera de : 30 806.20 HT € Montant TTC : 36 947.44 TTC €. Cette plus-value est liée au fait qu'avant la démolition nous avions 70 mm et nous sommes passés à 20 mm de différence de hauteur, donc cela engendre plus de béton.

Monsieur le Maire propose le vote
Approuvé 12 voix sur 12 exprimées

PARTENAIRE

6- CONVENTION SAGE

Monsieur le Maire donne la parole à M Christophe VACHERON délégué SIEL. Il indique que nous devons signer pour une période de 6 ans une convention avec le SIEL, la convention SAGE. Dans ce cadre, une personne nous assiste, nous conseille pour des projets futurs, et nous transmet nos consommations énergétiques tel que le gaz et l'électricité en incluant un mode supplémentaire de télégestion sur le chauffage afin de réduire nos coûts. Cette cotisation s'élève à 1 458 euros pour 6 ans.

Monsieur le Maire propose le vote
Approuvé 12 voix sur 12 exprimées

7-TARIF LOCATION SALLE DES FETES CPTS

Monsieur le Maire indique que le 19 septembre, l'association CPTS loue la salle des fêtes que le dimanche pour un évènement autour du diabète, le Maire demande à appliquer un tarif préférentiel. Après échange, l'assemblée qui considère que cette association agit pour la santé publique est favorable pour appliquer un tarif de 220 €, ménage inclus.

Monsieur le Maire propose le vote
Approuvé 12 voix sur 12 exprimées

7-CONVENTION ANNUELLE CPTS

Monsieur le Maire indique que depuis cette année l'organisme CPTS a la possibilité de louer la salle des associations de façon hebdomadaire et à l'heure, or cela demande une gestion contraignante pour les deux parties, il est proposé au CPTS de signer une convention spécifique de quatre mois de septembre à décembre, de faire un état des heures au mois et de payer mensuellement.

Monsieur le Maire propose le vote
Approuvé 12 voix sur 12 exprimées

PERSONNEL

8-CONTRAT ACCROISSEMENT TEMPORAIRE AGENT POLYVALENT PERISCOLAIRE

L'agent périscolaire qui gère le temps méridien, le ménage en cantine, le temps périscolaire du soir et le ménage jusqu'à 20h est intéressé pour renouveler son contrat, ici ce n'est plus un remplacement mais bien un nouveau contrat d'accroissement temporaire. Ce contrat débutera le lundi 1er septembre au 31 décembre au 1^{er} échelon, échelle C 1, catégorie C, soit indice brut 367/366.

Pour un temps de travail hebdomadaire de 33 H non annualisé par semaine impaire et 31,50 H de temps de travail non annualisé par semaine paire sur le temps scolaire.

Monsieur le Maire propose le vote
Approuvé 12 voix sur 12 exprimées

QUESTIONS DIVERSES

Chapelle de Montsupt : M et Mme CHATEL souhaitent avoir les clés de la chapelle de Montsupt car ils sont très souvent sollicités pour les visites de celle-ci.

Il est noté que du matériel dans le cœur de la Chapelle, empêche les visites et reste une nuisance visuelle, ce qui est dommageable pour tout évènement dans la chapelle : visites, messes.

Ils s'engagent à l'entretien et la décoration de l'intérieur. Aucune objection n'a été faite à ce sujet.

Projet : M CHASSAGNEUX a un projet de construction dans l'AOP du centre bourg d'une surface de 5000 m² côté rue du repos à Saint-Georges-haute-ville. Il serait judicieux que les élus proposent une rencontre à ce sujet avec les propriétaires.

Stationnement centre bourg : Le chantier de la rénovation du centre bourg doit pouvoir garder la première travée du stationnement. Les deux dernières seront pour le stationnement des parents.

INFORMATIONS DIVERSES

Prochain conseil : Mardi 14 OCTOBRE 2025 à 20 h

Arrêté le 14 OCTOBRE 2025

CLOTURE DE LA SEANCE à 21H45

La secrétaire de séance, Isabelle BRUNEL



le Maire, Frédéric MILLET

